

**MAIRIE
DE
BESSINES-SUR-GARTEMPE
87250**

ARRÊTÉ



Réglementant la circulation
Rue de la Lande

La Maire de BESSINES-SUR-GARTEMPE,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu le décret N°54-724 du 10 Juillet 1954 modifié portant réglementation générale sur la police de la circulation routière
Vu la demande d'arrêté de police de la circulation reçue le 10 mars 2025 de la société MASSY TP – ZI de Beauchamps – 87300 BLANZAC concernant les travaux de réfection de voirie de la rue de la Lande à BESSINES-SUR-GARTEMPE,
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux,

ARRETE

ARTICLE I : A l'occasion des travaux de réfection de voirie de la rue de la Lande à BESSINES-SUR-GARTEMPE, la voie sera fermée (sauf riverains, transports scolaires, ordures ménagères et services de secours) pendant les travaux à compter du 17 mars 2025 et pour une durée estimée de 21 jours.

ARTICLE II : La signalisation et la protection du chantier seront assurées par la société MASSY TP conformément à la réglementation en vigueur.

La société MASSY TP devra se rapprocher du responsable des services techniques de la commune avant de débiter son intervention 06.08.68.34.04.

Cet arrêté ne dispense pas des demandes d'autorisations d'urbanisme qui peuvent être nécessaires.

Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :
M. le Commandant de Brigade de Gendarmerie
M. le Chef de du Centre de secours de BESSINES
Région Nouvelle Aquitaine – service transports scolaires
Communauté de communes ELAN – service Ordures ménagères
Société MASSY TP

Fait et arrêté à Bessines, le 11 mars 2025

La Maire,



Andréa BROUILLE